

Compte rendu

Comité stratégique de l'ODPE 23 et de pilotage du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance – 28/06/2024

Présents		
Pour le Conseil Départemental : - Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge enfance, famille, santé - Mme Cécile DAUDONNET, Directrice Enfance, Famille, Jeunesse - Mme Françoise LAPORTE, Directrice du CDEF - Mme Amanda MICHE, Directrice DPPA et du GIP MDPH 23 - M. Laurent VISTE, Chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance - Mme Nathalie MARMIER-GIRAUD, Chef de service UTAS de Bourgneuf - Mme Céline LE BIGOT, Chef de service de PMI - Mme Estelle GOIX, Responsable ODPE	Pour l'Etat : - Mme Nathalie ELION, Conseillère technique départementale de service social en faveur des élèves DSDEN de la Creuse - Mme Jennifer BARTHOLOMEW, Directrice du STEMO PJJ Limousin - M. Pierre DUMONT, Responsable d'unité éducative UEMO de Guéret - Mme Sophie DUPONT, Commandant de Police-Chef SDPJ DDPN DE LA CREUSE Pour le Tribunal Judiciaire : - M. Patrice DEYRAT, Juge des Enfants Pour l'ordre des avocats : - Mme Virginie TURPIN, Avocate représentant le barreau	Pour les associations concourant à la protection de l'enfance : - Mme Nathalie TEIXEIRA, Directrice Adjointe Territoire AJD Creuse Maison d'enfants de Bosgenet - Origamie - Mme Isabelle PIVETEAU, Directrice AECJF - Mme Anna GHITALLA, Directrice établissement et services association PEP23 - Mme Sabine BACHELLERIE, représentante de l'UDAF Pour les centres de formations : - Mme Marlène MARTY, Formatrice Polaris Formation - Mme Valérie COURTOIS, Responsable Pédagogique CRFP Croix-Rouge Compétence Nouvelle Aquitaine
Excusés		
Pour le Conseil Départemental : - M. Philippe METGE, DGA du Pôle Cohésion Sociale Pour l'Etat : - Mme Emmanuelle THILL, Directrice DDETSP Pour l'ARS : - Mme Dominique GRAND, Directrice délégué départementale de la Creuse ARS Nouvelle Aquitaine Pour la CAF : - Mme Béatrice MOLEON, Directrice et Mme Caroline PERROUD, Responsable du service Action sociale	Pour les associations concourant à la protection de l'enfance : - M. Jean-Pierre BERTHON, Directeur Territoire AJD Creuse Maison d'enfants de Bosgenet - Origamie - M. Nicolas BAZZO, Directeur Territorial Nouvelle Aquitaine, ALEFPA Pour l'ordre des médecins : - Docteur Karim BOUTAYEB - Docteur Delphine LARROQUE	Pour les centres de formations : - Mme Catherine LOUBRIAT, Directrice Polaris Formation et Mme Cécile BONNET, Responsable de pôle Polaris Formation - Mme Laurence BOUDY, Directrice filière formation sociale Croix-Rouge Compétence Nouvelle Aquitaine Pour l'AMAC : - Mme Annie ZAPATA, Maire de La Saunière Pour les centres hospitaliers : - Mme Isabelle ROGASIK, Cadre supérieure de santé, Centre Hospitalier La Valette

Mme Chevreux remercie l'ensemble des partenaires de leur présence à ce jour pour le comité stratégique de l'ODPE 23 et de pilotage du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance.

Point n°1 : Bilan de l'ODPE 23

Le rapport d'activité de l'ODPE 23 a été transmis en amont aux membres du comité stratégique. La présentation reprend donc les chiffres-clés 2023 pour la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP).

Mme Daudonnet précise que les placements directs correspondent à des placements ordonnés par des juges d'autres départements.

Elle souligne que les chiffres de la PMI sont en hausse malgré une baisse des naissances. Cette hausse s'explique par le recrutement d'une 2^{ème} sage-femme permettant d'effectuer les visites à domicile prénatales et postnatales sur l'ensemble du territoire.

On constate également une baisse des placements judiciaires malgré une augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) et une diminution des mesures administratives, notamment des AEMO.

Par contre, l'augmentation constatée en 2023 du nombre d'Informations Préoccupantes (IP) et de signalements directs est toujours d'actualité en 2024.

Mme Elion précise que l'augmentation des transmissions des IP et des signalements par l'éducation nationale est un constat régional et national.

Mme Daudonnet remercie les institutions de leur présence à la conférence ODPE 23, montrant la volonté des différents partenaires de partager une culture commune sur la protection de l'enfance.

M. Viste présente le comité des jeunes. L'expérimentation 2023 s'est révélée positive. Une dizaine de jeunes ont participé à cette instance, avec des temps forts, notamment avec la présence de M. Deyrat, en tant que juge des enfants à un de ces comités. Il a permis de prendre en compte le vécu et la prise en charge des jeunes et d'apporter des réponses concrètes à leurs demandes. Il a été donc décidé de renouveler le comité des jeunes en 2024 et de l'ouvrir à de nouveaux jeunes.

Mme Daudonnet précise que les groupes de travail sont ouverts à tous les partenaires, que ce soit des personnes de l'encadrement mais aussi aux collaborateurs de terrain (travailleurs sociaux...).

Point n°2 : Présentation de l'étude « Trajectoire d'enfants placés sous contrainte judiciaire »

La synthèse de l'étude a été transmise en amont aux membres du comité. Mme Littaye, en charge de la réalisation de cette étude, en présente donc les résultats.

Elle indique qu'au-delà de l'analyse des trajectoires présentée dans l'étude, il s'agit avant tout d'élaborer une méthode applicable sur le terrain.

Elle a constaté peu d'éléments écrits sur les parents dans les rapports sociaux, rendant difficile l'historisation du vécu de l'enfant et d'en comprendre sa trajectoire. Les travailleurs sociaux ont, en effet, plus une culture orale, et par manque de temps, les rapports sont incomplets.

Mme Daudonnet indique que les travailleurs sociaux doivent prendre conscience que ce temps de rédaction est nécessaire pour les personnes qui viennent consulter leurs dossiers à l'ASE. C'est difficile lorsqu'il n'y a rien dans les dossiers ou que le dossier comporte seulement des éléments négatifs quant au vécu de l'enfant. Les travailleurs sociaux ont donc été formés à la rédaction des rapports sociaux sur la trame du CREA Nouvelle-Aquitaine des Besoins fondamentaux de l'enfant.

Elle précise également qu'un nombre important d'enfants suivis à l'ASE ont un dossier MDPH. Il s'agit plus souvent d'un handicap social lié à leur parcours de vie. Ce qui nous amène à nous interroger sur la poursuite de l'étude sur les enfants en situation de handicap.

Mme Ghitalla précise qu'au CMPP et au CAMPS, le nombre d'enfants en situation de handicap est aussi très important.

Mme Daudonnet souligne la transversalité entre les différents espaces de travail (recherche-formation action sur les besoins fondamentaux de l'enfant, étude, ODPE), il s'agit de donner du sens à toutes ses actions et de définir les perspectives suite à cette étude.

Point n°3 : Présentation de la recherche formation action (RFA) sur les besoins fondamentaux de l'enfant (BFE)

La démarche de la RFA a été lancée à l'occasion de la conférence ODPE 2022. Elle est multi-partenariale (PEP23, AECJF, Polaris Formation, PJJ, CD23). Cette démarche porte en effet sur des problématiques et des interrogations partagées par l'ensemble des partenaires de la protection de l'enfance.

En 2023, 262 professionnels du territoire ont été sollicités sur les problématiques rencontrées et leurs attentes par l'organisation de 3 journées-conférences, animées par Eliane Corbet.

Mme Daudonnet remercie Polaris Formation de leur rôle dans cette démarche et du travail réalisé d'analyse sur la restitution des ateliers.

Mme Marty souligne la satisfaction des participants à ces journées, car elles ont permis de mettre en avant des problématiques partagées quel que soit le champ d'intervention (social, médico-social...) et su secteur d'activité (associatif, public...).

Des nouvelles journées-conférence et des ateliers auront lieu en 2025. Des temps d'immersion vont aussi être organisés au sein des institutions partenaires sur la RFA, des conventions d'accueil sont en cours de finalisation pour chaque institution. Ces temps d'immersion seront sur la base du volontariat.

Mme Elion précise que l'éducation nationale n'avait pas pu s'engager sur la RFA, étant sur un autre champ d'action prioritaire en 2023 qui était le harcèlement. Toutefois, à la rentrée de septembre 2024, une cellule sur le harcèlement va être créée, elle se rapproche de sa direction pour voir si l'éducation nationale pourrait s'engager davantage sur cette démarche.

Mme Ghitalla précise que le CNAPE a mis en avant la Creuse comme un dispositif unique sur la région Nouvelle-Aquitaine, car celui-ci a permis de fédérer des institutions de tout horizon sur cette démarche.

Point n°4 : Bilan des évaluations des Etablissements Sociaux Médico-sociaux (ESMS)

Le Conseil départemental a une obligation de contrôle des ESMS. Les résultats des contrôles, en 2023, ont démontré qu'aucun élément n'a pu remettre en question le bon fonctionnement des établissements. Des recommandations ont cependant été formulées à ces derniers.

Mme Daudonnet indique que certains lieux de vie et d'accueil (LVA) ouvrent sans habilitation et après enquête du département, ces LVA font l'objet d'un signalement au procureur. Elle précise aussi que les habitations sont données pour 15 ans et que certains LVA n'informent pas des changements de gestionnaires. Peu de jeunes de l'ASE 23 sont présents dans des LVA hors du département.

Malgré les contrôles, rien ne filtre sur les dérives des comportements de certains salariés. Ces dérives sont signalées trop tardivement car les jeunes trouvent ces comportements normaux du fait de leurs parcours de vie.

Point n°5 : Bilan de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance et suivi du schéma départemental de protection de l'enfance

Certaines actions ou axes étant transversaux à la stratégie et au schéma, les réalisations de l'année 2023 ont été présentées de manière concomitante.

Mme Daudonnet précise que les assistants familiaux doivent postuler, chaque année, pour être famille d'urgence. Par contre, il n'y a pas d'accueil thérapeutique faute de compétence des assistants familiaux à ce niveau.

Elle indique que les commissions de situations complexes ont très bien fonctionné en 2023, mais peu en 2024 faute de demande spécifique.

M. Dumont précise qu'un travail partenarial est souvent engagé en amont entre les différentes institutions avec les réunions de synthèse, auquel participe également l'ARS, permettant de dégager des solutions. La commission de situations complexes intervient après les réunions de synthèse si nécessaire.

Mme Daudonnet indique que les agents du département ont été formés au nouveau référentiel HAS et notamment à la rédaction des rapports sociaux.

M. Deyrat souligne, en effet, que les rapports sont plus longs, mieux construits, mais en raison d'un nombre croissant d'informations préoccupantes, peut alourdir la charge de travail pour le tribunal.

Point n°6 : Plans d'actions 2024/2025

Mme Daudonnet informe que la conférence aura lieu le 23 janvier 2025, faute de disponibilité de la salle André Lejeune sur 2024.

M. Viste indique que le projet de placement à domicile sera présenté aux élus en fin d'année.

Il précise également que le travail sur le Projet Pour l'Enfant (PPE) n'a pas pu être mis en œuvre car le service ASE a connu beaucoup de mouvement du personnel sur 2023 et 2024. Le 1^{er} travail a été d'amener les professionnels à voir l'intérêt du PPE et d'en comprendre le sens avant d'entamer une démarche avec les partenaires.

Point n°7 : Questions diverses

Mme Ghitalla souhaite avoir des précisions sur la transversalité entre le comité des jeunes, les BFE et les PPE, avec le travail partenarial sur la RFA.

Mme Daudonnet indique qu'effectivement le COPIL RFA doit réfléchir de manière partenariale à la transversalité des différents travaux de l'ODPE.

M Deyrat demande des précisions quant au constat fait par les professionnels, lors des journées-conférence sur les besoins fondamentaux de l'enfant, sur le manque de liens avec les magistrats. Il précise que des rencontres peuvent s'envisager entre professionnels afin de décroisonner les institutions. Il serait également intéressant de retravailler la convention IP, suite à la formation des professionnels, en lien avec les partenaires (PJJ, éducation nationale).

M Deyrat indique qu'un nouveau juge sur le parquet des mineurs remplacera Mme Jouffrey.